

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Club Omnisports de Valbonne du 24 novembre 2023

Les éléments concernant l'Assemblée Générale ordinaire ont été mis en ligne sur le site de l'association et consultables par tous.

Un affichage reprenant les différentes thématiques et la vie du club est présent dans la salle pour l'accueil des participants.

18h15 - L'accueil des participants est fait autour d'affichages représentant les thématiques de l'AG et la vie du club.

18h50 - Ouverture de l'Assemblée Générale

- **Ouverture de l'AG** : Xavier GARDIEN – Vice-président

- **Rapport financier** : YAGHIL Eden - Trésorier

Lecture est faite du rapport du commissaire aux comptes

Vote du rapport financier :

Pour à l'unanimité.

- **Rapport d'activité** : Ludovic PINCHON – Directeur technique

Vote du rapport d'activité:

Pour à l'unanimité

- **Rapport moral** : Marc FOURNIER - Président

Vote du rapport moral :

Pour à l'unanimité

- Zoom **Saison 23/24** :

Présentation des nouveaux éléments de la saison 2023/2024 par Ludovic PINCHON

- ✓ Les sections impactées par la fermeture du gymnase des Bouillides
- ✓ Formations
- ✓ Inclusion ou comment répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap mental et/ou psychique

- **La parole aux élus** : Sébastien REMILLIEUX (Conseiller municipal délégué à la Vie associative)

Au cours de son allocution, Monsieur Remillieux a abordé les sujets suivants :

La municipalité essaye de faire au mieux pour proposer les outils qui permettent l'accès aux pratiques. Les travaux impactent les activités mais ce gymnase est le seul qui appartienne à la municipalité et sa rénovation était indispensable. Casse-tête pour la relocalisation des activités. Il y a aussi beaucoup de dynamisme sur les autres communes avec des installations très occupées.

La pratique de la natation est indispensable au regard des noyades d'enfants, la réouverture de Cuberte permettra d'apporter des réponses à cette problématique et d'offrir un îlot de fraîcheur en été.

L'enveloppe des subventions aux associations a été légèrement augmentée l'an dernier, par ailleurs une enveloppe spécifique est dédiée à des actions « exceptionnelles » pour financer des projets particuliers.

Remerciement au COV pour toutes les activités qu'il mène.

- Pouvoir

« L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président en exercice, pour déposer toute demande de subventions auprès des collectivités ou tout autre organisme »

Vote :

Pour à l'unanimité